

BAREME DE NOS HONORAIRES

TRANSACTION

MAISON, TERRAIN, APPARTEMENT, IMMEUBLE, COMMERCE	HONORAIRES A LA CHARGE ACQUEREUR(S), UNIQUEMENT <i>(Sur le NET Vendeur)</i>
Jusqu'à 99 999 €uros	4 000 € T.T.C.
De 100 000 €uros à 189 999 €uros	5 500 € T.T.C.
De 190 000 €uros à 239 999 €uros	7 000 € T.T.C. <i>(Soit moins de 4%)</i>
De 240 000 €uros à 349 999 €uros	8 500 € T.T.C. <i>(Soit moins de 4%)</i>
De 350 000 €uros à 499 999 €uros	10 000 € T.T.C. <i>(Soit moins de 3%)</i>
A partir de 500 000 €uros	2 %
VIAGER (formation spécifique obtenue)	3 000 € T.T.C.

VENDEUR(S) : AUCUN FRAIS D'AGENCE

- Mise en vente : **GRATUITE**
 - Estimation : **GRATUITE** *(Sauf en cas de succession et/ou de rachat de parts : 50 € T.T.C.)*
- ➡ **SERVICES+ POUR PAP** : Vous êtes vendeur(s) et vous avez trouvé acquéreur(s) pour l'achat votre bien en PAP (Particulier à Particulier), mais :
- Vous n'êtes pas sûr de son financement et informations données
 - Vous n'avez pas envie d'assurer les revisites et devis avec artisans du bâtiment
 - Vous ne voulez pas gérer l'administratif (signature du compromis de vente et suivi chez le notaire).
 - Vous serez absent(s) lors de la prise en main de la maison et/ou remise des clés
- NOUS VOUS PROPOSONS CETTE PRESTATION POUR 1 500 € T.T.C. (à la charge vendeur(s), uniquement)**

LOCATION (SERVICES « A LA CARTE »)

	FRAIS BAILLEUR(S)	FRAIS LOCATAIRE(S)
Estimation	GRATUITE	
Entremise (Mise en location, publicités)	Forfait de 50 € T.T.C.	GRATUITE
Visites et constitution du dossier	Forfait de 100 € T.T.C.	Forfait de 100 € T.T.C.
Rédaction du bail	Forfait de 150 € T.T.C.	Forfait de 150 € T.T.C.
Etablissement de l'état des lieux d'entrée et de sortie	2 €/m ² T.T.C.	2 €/m ² T.T.C.

Honoraires totaux dans la limite du plafond fixé par la loi Alur, soit 11 €/m² maximum. Honoraires de location « tout inclus » et dus une seule fois, à la mise en place du ou des locataires.

LOCAUX PROFESSIONNELS :

- Visites et constitution du dossier : **Forfait de 200 € T.T.C. par partie**
- Rédaction du bail : **Forfait de 300 € T.T.C. par partie**
- Etablissement de l'état des lieux d'entrée et de sortie : **3 €/m² T.T.C. par partie**

GESTION LOCATIVE PAR UN HUISSIER DE JUSTICE :

5,90 % H.T. soit 7,08 % T.T.C. mensuel sur les loyers et charges encaissés